



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral 2021/05/DCSE/BPE/SERV du 2 avril 2021, il sera procédé pendant 31 jours consécutifs du lundi 17 mai 2021 à 9h00 au mercredi 16 juin 2021 à 17h30 en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne (26, rue Grande 77250 Moret-Loing-et-Orvanne), à l'ouverture de l'enquête publique préalable au classement du site patrimonial remarquable de cette commune.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- en format papier en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,

- en version numérique :

- à la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal,

- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier côté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,

- sur le registre dématérialisé accessible :

- à la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne à partir du poste informatique dédié fourni par Publilégal,

- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>,

- par courriel à l'adresse suivante : spr-moretloingetorvanne@enquetepublique.net

Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci (mairie de Moret-Loing-et-Orvanne 26, rue Grande 77250 Moret-Loing-et-Orvanne). Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

M. Jean-Luc BOISGONTIER, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés, en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne, aux dates et heures suivantes :

- lundi 17 mai 2021 de 9h00 à 12h00,

- samedi 5 juin 2021 de 9h00 à 12h00,

- jeudi 10 juin 2021 de 16h00 à 19h00,

- mercredi 16 juin 2021 de 14h30 à 17h30.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE – BPE, 12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans la mairie concernée, et consultable pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par arrêté du ministre chargé de la culture sur le classement du site patrimonial remarquable de Moret-Loing-et-Orvanne.